



Voyages éducatifs 2024/2025



GRÈCE / ITALIE / FRANCE

édito

par Roger Massé

*Professeur agrégé de grammaire
Président de l'Association Athéna*

Chers collègues,

“

En cette nouvelle année scolaire, votre envie est sans doute grande d'offrir à vos élèves la possibilité de participer à un voyage scolaire afin qu'ils puissent profiter de moments collectifs, fédérateurs et donc propices aux découvertes culturelles. Vous souhaitez surtout leur permettre d'approcher intimement ces lieux où les civilisations européennes sont nées et dont la connaissance est essentielle à la compréhension de notre époque si complexe.

Attachés depuis la création de l'association Athéna à la défense des langues anciennes, notamment par ses concours nationaux, et plus largement à la diffusion des connaissances liées à l'humanisme, ses membres bénévoles - tous enseignants en activité ou en retraite active - ainsi que notre équipe de salariés, nous sommes tous à votre service et à votre écoute pour vous aider à mettre en œuvre votre voyage dans les meilleures conditions : des prestations sérieuses et de grande qualité - unanimement reconnues - à un prix étudié et serré, alliant les impératifs de confort, de sécurité mais aussi d'économie. **58 ans d'expérience font d'Athéna un prestataire sûr et expérimenté !**

Pour mieux vous satisfaire sans vous faire trop attendre pour répondre à vos demandes de devis, nous avons tout mis en œuvre cette année pour améliorer nos retards, devant l'afflux des demandes. Le dialogue entre vous et nos forfaitistes, parfaitement rodés aux différents circuits et dont l'équipe a été renforcée cette année, sera désormais engagé au plus vite afin de construire ensemble le programme qui correspondra le mieux à vos attentes et à votre budget. De nouveaux dossiers pédagogiques vous seront proposés. Notons, par exemple, pour la Grèce, l'irremplaçable livret *Je vais en Grèce avec Athéna et Alcibiade*, élaboré par les éditions Clapat-Robinson et nos collègues professeurs en exercice ; ce livret est offert par Athéna à tous les élèves participant à un voyage en Grèce ! Cette année, de nouveaux dossiers seront créés, à partir des travaux et des recherches de nos amis spécialistes de l'Antiquité, professeurs et membres de l'association !

N'attendez pas pour contacter nos bureaux, confiez votre voyage à Athéna...

”



Justine Jouve



Romain Buisson



Jessica Denié



Caroline Franco



Véronique Langby

l'équipe voyages scolaires

à votre écoute pour vous aider à réaliser
votre voyage dans les meilleures conditions

STANDARD VOYAGES SCOLAIRES

04 78 16 04 50

educatif@athenavoyages.com



sommaire



274 rue de Créqui 69007 Lyon

04 78 16 04 44

educatif@athenavoyages.com

Association Athéna

Concours national collégien 4-5

Concours Île-de-France et la qualité Athéna..... 6-7

Informations administratives

Les Partenariats..... 23

Conditions tarifaires 24

Les étapes de réservation..... 25

Les avantages Athéna 25

Partenaire 5/5 séjour 25

Assurance accident-rapatriement 26

Assurances annulation optionnelles 27

Conditions générales de vente..... 28

Conditions particulières de vente..... 29

France pages 8-11

Présentation et informations 8-9

Lyon 10

La Provence 11

Grèce pages 12-17

Présentation et informations 12-13

Notre correspondant en Grèce 14

Les programmes économiques..... 15

La découverte en autocar et bateau 16

La Grèce des Jeux Olympiques 17

Italie pages 18-22

Présentation et informations 18-19

Les sites antiques 20-21

La Sicile 22

Athéna est membre actif de la CNARELA.



Ces pictogrammes guideront vos choix de voyage



Hébergement
en centre-ville



Entrées
incluses



Taxes de séjour
incluses



Repas selon
programme



Transport
en avion



Transport
en bateau



Transport
en train



Transport
en autocar

Édition : juillet 2024

Association loi 1901 - N° IM 069100003

SIRET 308 698 794 00069 - Code APE 7912Z

URSSAF 690000001006344360

Assurance RCP : MAIF - 210 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Garantie financière : FMS UNAT - 8 rue César Franck -
75015 PARIS

Photos : Association Athéna, © Thinkstockphotos, © Fotolia,

© iStock, © Shutterstock, © wikimedia, © pixabay

Création graphique : nuitdepleinelune.fr

et celine.denis@oursonne.fr



Agissez pour
le recyclage
des papiers avec
l'Association
Athéna et Ecofolio

XXXV^e concours national collégien de civilisations grecque et latine 2025

Chers Collègues,

Le concours national de civilisations grecque et latine proposé par Athéna à tous les collèges de France fut créé en 1990 sous le haut patronage de Madame Jacqueline de ROMILLY, de l'Académie française.

Grâce à ce concours, nous souhaitons vous aider dans la mise en œuvre de votre enseignement mais aussi motiver les élèves. La réussite d'un élève, y compris dans des zones défavorisées, donne plus de force dans les établissements à l'option Langues et Cultures de l'Antiquité. Chacun connaît désormais le rôle important que joue ce concours de civilisations grecque et latine.

C'est le succès de nos voyages qui nous a donné jusqu'à aujourd'hui des moyens renforcés pour développer nos actions en faveur de l'enseignement du grec et du latin. Nombreux sont ceux qui, parmi vous, nous ont fait régulièrement confiance et nous ont rejoints dans notre action pour organiser des voyages culturels pour leurs élèves ; quand vous choisissez un organisme, le prix ne doit pas être le seul critère : la qualité de notre organisation est légitimement reconnue par la très grande majorité des professeurs de collège et de lycée ; de plus, **en confiant la réalisation de votre voyage scolaire à l'association Athéna, vous servez aussi la cause des lettres classiques et donc la vôtre.**

Les élèves découvriront le mercredi 29 janvier 2025 le sujet précis de la rédaction. Le règlement du concours est sur notre site internet www.athenavoyages.com, rubrique « Concours collégiens 2025 ». Le prix reste un voyage en Grèce d'une semaine en juillet.

Thème du concours 2025

« L'affrontement en duel au sein de l'épopée »

Au vu de 34 années d'expérience et compte tenu du changement observé dans les techniques et les pratiques, nous avons jugé pertinent de faire évoluer notre concours national de civilisations grecque et latine.

Nous avons avant tout souhaité mettre fin à cette tendance que peuvent avoir les élèves candidats à substituer la consultation des sites internet à la source littéraire des textes.

Nous pensons également qu'un trop court fragment d'œuvre ne rend pas compte de cette œuvre de manière fidèle et globale ; même la lecture et la traduction, pour précises qu'elles soient, d'une juxtaposition d'extraits ne permettent pas vraiment à l'élève de découvrir, de situer, d'apprécier et d'assimiler l'essentiel de cette œuvre. C'est pourquoi **nous optons désormais pour la lecture d'une œuvre intégrale - ou, le cas échéant, de longues parties de cette œuvre.** Au-delà de l'enjeu de qualité qui impactera les compositions du concours, ce *modus operandi* vise à inciter les élèves à découvrir et comprendre globalement un texte antique avant d'en étudier des extraits précis, et *in fine*, à se constituer leur propre culture littéraire.

En corrélation avec le travail mené par l'académie d'Aix-Marseille autour du projet de sa revue numérique *Itinera*, cette édition du concours offrira l'opportunité aux élèves d'aiguiser leur réflexion littéraire et d'être à même d'améliorer leurs travaux d'écriture au contact de textes fondateurs ; l'objectif principal étant de **mettre l'étude des langues anciennes au service du français.**



Cette année, le thème du concours est le suivant : « **L'affrontement en duel au sein de l'épopée** ».

Nous proposons aux élèves, pour travailler sur ce thème, la lecture du chant XXII de *L'Illiade* d'Homère, qui illustre le duel entre Achille et Hector, et le chant XII de *L'Énéide* de Virgile (à partir du vers 614), ce dernier mettant en scène le combat entre Énée et Turnus.

À la lumière de ces deux chants, qui peut être complétée par la lecture du chant XVI (mort de Patrocle) de *L'Illiade* et du chant X de *L'Énéide* (mort de Pallas), les élèves pourront notamment porter leur attention sur les vertus et les qualités multiples des héros, leurs armes et leurs parures, la vivacité et l'intensité des combats, les enjeux du duel, la mise en place du cadre, mais ils seront aussi particulièrement attentifs à la construction, au rythme du récit et à la dimension poétique de la mise en scène.

La fréquentation de l'œuvre demeure primordiale pour s'imprégner pleinement des constantes d'un genre où le duel représente bien plus qu'une démonstration de force ou d'exploits. C'est avant tout une écriture singulière au service de la valorisation des héros et de l'édification de l'auditeur-lecteur.



Le voyage des lauréats en Grèce est une expérience d'une exceptionnelle richesse. Il est une chance parfois unique pour ces élèves de venir aux sources de l'Europe et de l'humanisme.

« Chers Collègues,

Je voudrais m'adresser à tous nos collègues qui nous font régulièrement confiance pour organiser un voyage culturel pour leurs élèves. Grâce à eux, en effet, le nombre de groupes qui nous sont confiés ne cesse de croître et la qualité de notre organisation est légitimement reconnue par la très grande majorité des professeurs de collège et de lycée.

Le succès croissant de nos voyages nous donne aujourd'hui des moyens renforcés pour développer nos actions en faveur de l'enseignement du grec et du latin : chacun connaît désormais le rôle important que joue le concours de civilisations grecque et latine. Nos collègues professeurs de Langues anciennes de 4^{ème} et de 3^{ème} sont nombreux à préparer leurs élèves au concours et disent volontiers qu'ils y trouvent une aide précieuse pour mettre en œuvre leur enseignement, tant en civilisation qu'en apprentissage de la langue.

La transmission aux jeunes générations de la culture gréco-latine est aujourd'hui plus que jamais sans doute un enjeu majeur de notre enseignement, voire de notre société. Pour assurer cette tâche, nous comptons sur nos jeunes collègues et futurs collègues de Lettres Classiques, et, conformément à nos statuts, nous voulons les aider en les confortant dans leur choix d'études.

En confiant la réalisation de votre voyage scolaire à Athéna, vous servez la cause des Lettres Classiques et donc la vôtre. C'est une question d'éthique ! »

Roger Massé

Professeur agrégé de Grammaire - Président de l'Association Athéna

Ci-dessous, quelques images de la dernière remise des diplômes aux lauréats qui s'est déroulée au lycée Henri IV à Paris en présence de nombreuses personnalités de l'Éducation nationale, du monde des lettres, de l'art et de la culture antique.

Ce fut pour les lauréats, leur famille et leur professeur, un moment exceptionnel.



Concours lycéens de la Région Île-de-France



Concours de Langues et Cultures de l'Antiquité des lycées

Le Conseil régional d'Île-de-France a conclu, depuis 2021, un partenariat pour initier et subventionner l'organisation par l'association Athéna de deux concours destinés aux **hellénistes** et aux **latinistes** scolarisés dans les lycées des trois académies de la région. L'association ATHÉNA est ravie de pouvoir compléter et poursuivre son action : transmettre aux jeunes générations la culture gréco-latine, enjeu majeur de notre enseignement, voire de notre société. Pour assurer cette tâche, nous comptons sur nos collègues de lettres classiques et nous voulons les aider dans leur mission.

Ces deux concours de langues et cultures de l'Antiquité sont réservés aux élèves des classes de 2^{nde} et de 1^{ère} de langues anciennes scolarisés dans les lycées des trois académies d'Île-de-France ; un concours pour les hellénistes et un concours pour les latinistes. Le chef d'établissement et les professeurs en sont les garants.



Le prix de chacun de ces concours est un voyage culturel d'une semaine en Grèce pour les hellénistes et en Italie pour les latinistes. Ces voyages contribuent dans le cadre des actions éducatives pour les lycéens franciliens, « culture et citoyenneté », à la formation de l'homme et du citoyen grâce à l'expérience collective qu'ils constituent aux sources culturelles et politiques de notre civilisation européenne. Ces voyages se déroulent lors des vacances d'été ou Toussaint 2025.

Concours 2025

Chaque concours, grec ou latin, permettra de récompenser 15 lycéens de 2^{nde} ou de 1^{ère}. L'épreuve, d'une durée de 4 heures, se déroulera le mercredi 29 janvier sous la surveillance et la responsabilité de l'enseignant. Elle consistera à rédiger un écrit en français qui répondra au thème donné et à la problématique. Le sujet sera envoyé le matin même par e-mail et sur le site de l'association : www.athenavoyages.com.

Nouveauté : le thème 2025 des concours latin ou grec des lycées d'Île-de-France est commun au concours national des collèges : « *L'affrontement en duel au sein de l'épopée* ».

Pour travailler sur ce thème, les élèves de grec s'appuieront sur une étude détaillée du chant XVI et du chant XXII de *L'Illiade* d'Homère, qui racontent successivement la mort de Patrocle et le duel entre Achille et Hector.

Les élèves de latin travailleront sur le chant X puis sur le chant XII (à partir du vers 614) de *L'Enéide* de Virgile, mettant en scène la mort de Pallas puis le combat entre Enée et Turnus.

L'épreuve proposera aux élèves un sujet de réflexion qui devra révéler une bonne connaissance des œuvres, tant sur le plan du thème et du fond que de celui de la forme : vertus et qualités des héros, armes et parures, vivacité et déroulement des combats, enjeux du duel, mise en place du cadre, construction et rythme du récit, dimension poétique de la mise en scène, caractéristiques du registre épique, etc.



Enée vainc Turnus, Lucas Giordano, 1650, Florence.

L'enseignant s'engage à sélectionner ses cinq meilleures copies et à les transmettre avec un bordereau d'envoi, disponible sur le site de l'association, le lendemain de la composition (cachet de la poste faisant foi).

La sélection sera réalisée par un ensemble de professeurs de lettres classiques volontaires, puis un grand jury se réunira en mars pour choisir les 15 meilleures copies pour chacun des concours.

Le règlement du concours et les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site de l'association Athéna :

<https://www.athenavoyages.com/association/concours/concours-pour-les-lycees-en-ile-de-france/>

Vous pouvez aussi envoyer un message à concours.grec.latin@gmail.com



Mieux qu'un Label, la Qualité Athéna !

- 1 Un interlocuteur qualifié dédié à votre projet
- 2 Un réseau de partenaires fidélisés, professionnels reconnus sur leur destination
- 3 Une tarification sur mesure au meilleur prix tenant compte des contraintes de votre projet
- 4 Une offre "prêt-à-partir" dont les disponibilités ont été vérifiées avant l'envoi du devis

PERSONNALISEZ VOS CARNETS DE VOYAGE !

Accédez à notre base documentaire : constituée de plans de sites et musées, de descriptifs détaillés, de références culturelles, de suggestions thématiques, etc., vous y trouverez tout ce qu'il vous faut !



Défendre ses valeurs

Association culturelle, Athéna défend les valeurs humanistes, notamment en soutenant l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité : les concours organisés pour les collégiens et les lycéens permettent à leurs lauréats de découvrir *in situ* les plus évocateurs des vestiges de ces civilisations. De plus, conscients de l'impact de notre activité, nous sommes engagés dans une politique de responsabilité sociétale et environnementale qui nous amène à favoriser les achats sourcés, éco-labellisés et issus du commerce équitable.



Informations pratiques France

Conditions
tarifaires
décrites
page 24

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2024) de cette brochure.

HÉBERGEMENT

L'hébergement en France peut se faire en auberge de jeunesse, centre de séjour ou hôtel.

Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

RESTAURATION

Les auberges de jeunesse et centres de séjour proposent des formules en pension complète avec panier-repas le midi. Nous privilégions cette formule pour son excellent rapport qualité-prix mais nous pouvons également prévoir d'autres types de repas.

Les hôtels n'ont généralement pas de salle de restauration en dehors de la prestation

du petit déjeuner. Les repas sont donc prévus en restaurants, cafétérias ou boulangeries si vous souhaitez des paniers-repas.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

La législation européenne impose une immobilisation de l'autocar pendant 9h après un trajet de nuit. Vos premiers et derniers jours de visites se feront donc à pied après la dépose du groupe au centre-ville.

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications.

L'entrée dans la majorité des sites et musées en France reste payante même pour les groupes scolaires.

Les fêtes et jours fériés, les ferias, etc. peuvent parfois compromettre vos visites : grande affluence, longue durée d'attente à l'entrée, refus de réservation groupes, etc.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, hors transport. Séjours modulables en fonction de votre lieu de départ.

POUR ÉCONOMISER VOS ENTRÉES, PENSEZ-Y !

PASS CULTURE

L'éducation artistique et culturelle passe par vous. Découvrez le pass Culture et téléchargez l'application !



ATHÉNA VOTRE RÉCEPTIF EN FRANCE

Pour les séjours en France, notre équipe de forfaitistes réalise votre voyage de A à Z : de la conception à la réservation des prestations, et du suivi de votre voyage, jusqu'à votre retour.

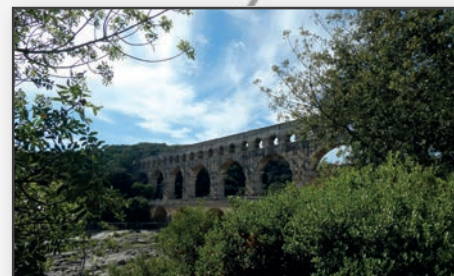
C'est pourquoi nous sommes en mesure de vous concevoir un programme à la carte, adapté à votre projet pédagogique.

Pour les séjours à Lyon, notre équipe aura le plaisir de vous accueillir à votre arrivée et sera ravie de vous rencontrer !



Nous souhaitons un programme sur-mesure, avec certains choix inhabituels, et les équipes Athéna ont été très impliquées pour nous accompagner au mieux sur ce projet. Merci, particulièrement à Claire et Jessica !

Mme Girardeau
Collège Nazareth Nice (06)



Un séjour très bien organisé qui a été au-delà de nos attentes en matière d'organisation, de transport et de sites visités.

Mme Desgranges et Mme Reynard
Collège Marcel Aymé (01)

FRANCE



Nous avons été très heureux de faire ce voyage avec vous. Je vous remercie pour votre disponibilité et votre accompagnement.

Mme Gallardo
Collège de Seysses (31)

Lyon ✈
Vienne ●

Vaison-la-Romaine ●

Pont du Gard ★
● Avignon

Nîmes ●

● Arles

Marseille ✈

Narbonne ●

MER MÉDITERRANÉE

**ACCUEIL
EN DIRECT
PAR L'ÉQUIPE
ATHÉNA**

Au cœur de Lyon



148 € TTC*
sans transport



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



**Festival
Européen latin-grec
du 20 au 22 mars 2025**

Thématique 2025 :
Médée de Sénèque



J 1 : Trajet aller - Lyon

Départ de l'établissement. Repas libres. Arrivée en début d'après-midi pour une visite libre de Lugdunum : musée et théâtre romain. Promenade dans le Vieux Lyon. Dîner et nuit à Lyon.

J 2 : Lyon

Petit déjeuner. Visite libre du musée Lumière, puis projection du film Lumière. Déjeuner panier-repas. Promenade libre dans Lyon : de Bellecour, à l'Hôtel de Ville, et l'Opéra, en passant par le l'amphithéâtre des Trois Gaules, le théâtre des Célestins, la place des Jacobins, l'avenue de la République. Dîner et nuit à Lyon.

J 3 : Lyon - Trajet retour

Petit déjeuner. Visite libre du musée des Confluences. Déjeuner panier-repas. Promenade sur les quais de Confluence. Retour dans votre ville. Repas libres.

Possibilité d'ajouter une journée ou demi-journée pour visiter d'autres sites et/ou pour remplacer certaines visites. Ci-dessous nos propositions :

ACTIVITÉS

- Balade au parc de la Tête d'Or
- Visite théâtralisée avec Cybèle (non costumée) : plusieurs thématiques historiques possibles
- Parcours dans les traboules du vieux Lyon
- Découverte des murs peints et des œuvres Street Art
- Repas dans un traditionnel bouchon lyonnais
- Initiation au sport « boule lyonnaise »

SUGGESTIONS

- Vienne et Saint-Romain-en-Gal
- Le musée des Beaux-Arts
- La Maison des Canuts (Atelier-musée sur l'histoire de la soierie lyonnaise)
- Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

***Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.**



Provence romaine



169 € TTC*
sans transport



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J1 : Trajet aller - Vaison la romaine

Départ de l'établissement. Repas libres. Visite libre de Vaison-la-Romaine : le site de Puymartin (maison romaine, sanctuaire, théâtre et musée archéologique) puis le site de la Villasse (rue commerçante, maisons du Buste en Argent et au Dauphin). Dîner et nuit dans la région d'Avignon ou de Nîmes.

J2 : Arles

Petit déjeuner. Visite libre de la vieille ville d'Arles et de ses principaux monuments : théâtre antique, arènes, cloître, thermes de Constantin, Cryptoportiques, Alyscamps... Déjeuner panier-repas. Ateliers (3 au choix) et spectacle pédagogique. Dîner et nuit dans la région d'Avignon ou de Nîmes.

J3 : Nîmes - Pont du Gard - Trajet retour

Petit déjeuner. Visite libre des principaux monuments de Nîmes : les Arènes, la maison Carrée, la Tour Magne... Déjeuner panier-repas. Visite libre du site du Pont du Gard et de son musée. Retour dans votre ville. Dîner libre.

Possibilité d'ajouter une journée ou demi-journée pour visiter d'autres sites et/ou pour remplacer certaines visites. Ci-dessous nos propositions :

SUGGESTIONS

- Le musée de la Romanité à Nîmes
- Le musée de l'Arles antique
- Le théâtre antique d'Orange
- Le Mas des Tourelles à Beaucaire
- Glanum
- Le pont et le Palais des Papes d'Avignon
- Marseille
- Martigues
- Les Baux de Provence
- Narbonne

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



Informations pratiques Grèce

Conditions
tarifaires
décrites
page 24

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2024) de cette brochure.

HÉBERGEMENT

Les catégories proposées sont l'équivalent de 2* à 3*. Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

ATHÈNES ET SA PÉRIPHÉRIE

- > Hébergement au centre-ville près de la place Omonia : visites en ville à pied.
- > Hébergement à Glyfada, station balnéaire, en périphérie : accès au centre-ville en transport en commun à votre charge ou en autocar.

RESTAURATION

Découvrir la culture d'un pays, c'est aussi découvrir ses traditions et ses habitudes alimentaires. Il est courant par exemple que les desserts grecs soient composés uniquement de fruits. Nous veillons à varier au mieux vos repas mais nous ne pouvons pas vous garantir un repas traditionnel français !

- > Déjeuner pita : deux pitas, une boisson et un fruit à emporter.
- > Déjeuner en taverne/restaurant : menu de trois plats.
- > Déjeuner à l'hôtel : buffet ou service à table (trois plats).
- > Déjeuner panier-repas : sandwich et une bouteille d'eau à emporter.

US ET COUTUMES

Depuis les premiers voyages, en 1966, les liens avec nos prestataires locaux sont la garantie de l'accueil hospitalier aux participants des

voyages scolaires ; aussi pour que cette relation soit pleinement **respectueuse** des us et coutumes locaux, nous vous rappelons que, comme dans de nombreux pays, il est de coutume d'offrir un pourboire au guide **comme au chauffeur** qui assument la conduite et la sécurité du groupe sur les circuits ou les excursions.

Nous avons souvent été interrogés sur le montant à prévoir : aussi, tout en rappelant que le pourboire est lié à la satisfaction du service, nous vous informons que le montant préconisé est d'un euro par jour et par personne pour un conducteur. Il vous appartient de juger si cette somme peut être augmentée : la ponctualité, l'accueil et la disponibilité sont autant de critères que vous apprécierez pour en décider.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

Certaines destinations, notamment les îles grecques et la Crète, ne peuvent être desservies par les compagnies maritimes et aériennes qu'en période estivale (mi-avril à mi-octobre environ).

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications. L'accès aux sites et musées d'État se fait gratuitement sur présentation d'un laissez-passer collectif (documents à présenter sur place).

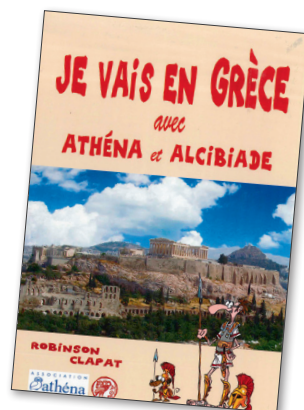
ATTENTION désormais les sites sont réservés avec un créneau horaire à respecter : l'accès

peut être refusé en cas de retard. Aucune modification du programme de visites ne pourra être faite à moins de 45 jours du départ.

Durant l'année scolaire, la plupart des sites ferment à 15h00. Il est donc important de commencer tôt vos visites pour finir vos journées par des promenades et des temps libres.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, au départ de Paris en avion et au départ de Lyon en autocar. Possibilité d'autres régions de départ sur simple demande.

**Cadeau Athéna :
le remarquable livret
pédagogique offert
à chaque élève.**



« Le petit livre *Je vais en Grèce avec Athéna et Alcibiade* remis à chaque élève est un vrai bijou culturel, adapté et utile. »

Mme Keignaert
Institut de Genech (59)



Merci beaucoup pour cette préparation rassurante, très précise et très précieuse. Merci à Justine en particulier.

Mme Quesada
Lycée Vauban (62)



Disponibilité, efficacité, rapidité et bienveillance de la part de Véronique !

De bons repas. Une mention spéciale au restaurant d'Olympie, excellent !! De la cuisine grecque traditionnelle accompagnée par les danses folkloriques, un régal ! Mention spéciale aussi au repas pita à Athènes, très très bon !

Mme Lebrun
Lycée Jeanne d'Arc (65)



Sur la préparation du voyage, une excellente réactivité et une grande disponibilité.

Tout s'est merveilleusement passé, tout était top ! Un bonheur de voyager avec vous...

Mme Bihorel
Collège Eugène Noël (76)





Un partenaire compétent et efficace !

Nous avons le plaisir de vous présenter **Jean-Jack Lezineau, notre représentant Athéna en Grèce**. Débutant comme coordinateur des groupes Athéna - quelques centaines par saison dans les années 90 nécessitant sa présence plusieurs mois sur place -, Jean-Jack y a rencontré son épouse et, avec le soutien de l'association, s'est installé sous le statut d'agence réceptive.

Son expérience et sa parfaite connaissance des prestataires locaux en font le garant de la réussite de tous nos voyages ! Présent tout au long de votre séjour, il vous aidera à résoudre les problèmes d'oublis d'objets, pertes de documents et autres incidents que d'autres ont connus avant vous... Son assistance réactive et efficace fait partie du service offert aux voyageurs d'ATHÉNA et vous aussi, vous louerez les **qualités professionnelles et humaines de Jean-Jack Lezineau !**

Vos retours

"Jean-Jack Lezineau est un correspondant précieux qui permet à ce voyage de se dérouler dans de très bonnes conditions."

"Jean-Jack fut très agréable, réactif et disponible."

"Jean-Jack représente toujours cet atout majeur des voyages en Grèce, quelqu'un qui nous accueille à l'aéroport et est toujours disponible quand nous avons telle ou telle demande."

"Être accueilli et conseillé par Jean-Jack sur place était un réel plus."

"Nous avons apprécié la présence de Jean-Jack à notre arrivée et à notre départ."

"Un immense merci à Jean-Jack pour sa présence constante, son efficacité, sa sympathie et ses connaissances sur la Grèce !"

"Belle réactivité de Jean-Jack lorsque l'un de nos élèves a eu des problèmes de santé."

Les 12 forces de Jean-Jack Lezineau

Donne des **conseils** pour aménager votre temps libre et effectue un **point complet** sur votre itinéraire

Accompagne les groupes pour un **repérage des trajets** dans le centre d'Athènes

Accueille chaque groupe avec le **sourire** à l'aéroport d'Athènes et vous remet les **documents de voyage**



Adapte votre programme sur place en fonction des **imprévus**

Choisit des **guides** qui savent **s'adapter** à un public scolaire



Trouve des **solutions** en cas de problème sur place (souci de santé, papiers d'identité...)

Gère les **options** auprès des hôteliers pour garantir la **disponibilité**



Assure le **lien avec les prestataires** : hôteliers, restaurateurs et transporteurs

Traite vos demandes de **laissez-passer** et **autorisation de guidage**



Parle **couramment le grec** et vous fait découvrir la **culture grecque**

Construit un programme selon **vos demandes**



Améliore les prestations grâce à vos **retours**



Jean-Jack Lezineau et son épouse Dora



L'essentiel



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



484 € TTC*
au départ de Paris



J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Canal de Corinthe - Mycènes - Épidaure

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Déjeuner au restaurant. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Retour à Athènes. Dîner et nuit à Athènes.

J 3 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Départ pour Delphes. Visite des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia et de la fontaine Castalie. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique. Retour à Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 4 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.

EXTENSIONS POSSIBLES

- Une journée supplémentaire sur Athènes
- Une journée supplémentaire en Attique : Oropos - Marathon - Brauron - Cap Sounion

Les principaux sites antiques



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



544 € TTC*
au départ de Paris



J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Déjeuner au restaurant. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 3 : Olympie

Petit déjeuner. Visite du site d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique et le Léonidaion. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Delphes. Traversée du golfe de Corinthe par le pont Trikoupi. Dîner et nuit à Delphes.

J 4 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Visite des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia et de la fontaine Castalie. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Départ pour Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.

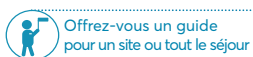
EXTENSIONS POSSIBLES

- Une journée supplémentaire sur Athènes
- Une journée supplémentaire aux Météores - Thermopyles

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



Au cœur de la Grèce classique



557 € TTC*
au départ de Lyon



J 1 : Trajet France / Italie

Départ de votre ville, repas libres. Nuit dans l'autocar.

J 2 : Trajet France / Italie - traversée Ancône / Patras

Embarquement pour Patras. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 3 : Naupacte

Petit déjeuner et déjeuner libres à bord. Départ pour Delphes. Traversée du golfe de Corinthe par le pont Trikoupis. Passage par Naupacte. Dîner et nuit à Delphes.

J 4 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Visite des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia et de la fontaine Castalie. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique. Départ pour Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita.

Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Déjeuner au restaurant. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 7 : Olympie - Traversée Patras / Ancône

Petit déjeuner. Visite du site d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique et le Léonidaion. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Patras. Embarquement pour Ancône. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 8 : Ancône - Trajet Italie / France

Petit déjeuner et déjeuner libres à bord. Retour en France, repas libres.

J 9 : Trajet Italie/France

Repas libres.

Grand tour du Nord au Sud



665 € TTC*
au départ de Lyon



Visite du théâtre et du sanctuaire de Zeus. Route pour Ioannina et visite au choix : la vieille ville, le Kastro ou le musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Temps libre près du lac. Départ pour Kalambaka. Dîner et nuit à Kalambaka.

J 4 : Météores

Petit déjeuner. Visite de deux ou trois monastères des Météores parmi le Grand Météore, Varlaam, Aghios Stéphanos, Aghios Nikolaos, Roussanou et Aghia Triada. Déjeuner au restaurant. Départ pour Delphes. Dîner et nuit à Delphes.

J 5 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Visite des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia et de la fontaine Castalie. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique. Départ pour Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 7 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Déjeuner au restaurant. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 8 : Olympie - Traversée Patras / Ancône

Petit déjeuner. Visite du site d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique et le Léonidaion. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Patras. Embarquement pour Ancône. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 9 : Ancône - Trajet Italie / France

Petit déjeuner et déjeuner libres à bord. Retour en France, repas libres.

J 10 : Trajet Italie / France

Repas libres.

J 1 : Trajet France / Italie

Départ de votre ville, repas libres. Nuit dans l'autocar.

J 2 : Trajet France / Italie - Traversée Ancône / Igoumenitsa

Embarquement pour Igoumenitsa. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 3 : Dodone - Ioannina

Petit déjeuner libre à bord. Départ pour Dodone.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



La Grèce des jeux olympiques



551 € TTC*
au départ de Paris



À l'occasion des jeux olympiques de Paris en 2024, Athéna renouvelle sa programmation spéciale axée sur la thématique du sport.



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

Un dossier spécial consacré aux jeux athlétiques dans l'Antiquité et aux jeux modernes, réalisé à partir d'un remarquable Bulletin spécial Athéna 2003 rédigé par Claude et André DULUC (membres d'Athéna) et leur fils Vincent, (journaliste à l'Equipe) pour les jeux olympiques d'Athènes en 2004 et complété par Louis de Balmann et le professeur J.F.Sableyrolles.

J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. En fonction des horaires de vol, visites au choix : visite du musée national archéologique, le cimetière du Céramique, la colline des Muses, la Pnyx. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Athènes

Petit déjeuner. Visite avec audioguides du stade Panathénaique de 1896 et découverte des différents sports antiques. Possibilité de course dans le stade. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 3 : Canal de Corinthe – Épidaure – Némée

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite du théâtre d'Epidaure, du sanctuaire et du musée. Déjeuner à Mycènes. Visite du site et du stade de Némée : évocation des jeux néméens. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 4 : Olympie

Petit déjeuner. Visite d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique. Course sur le stade et évocation des jeux olympiques. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Delphes. Traversée du golfe de Corinthe par le pont Trikoupis. Dîner et nuit à Delphes.

J 5 : Delphes

Petit déjeuner. Visite des sanctuaires d'Apollon : le temple, le théâtre et le stade : évocation des jeux pythiques. Visite des sanctuaires d'Apollon et d'Athéna Pronaia et de la fontaine Castalie. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Départ pour Athènes. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. En fonction des horaires de vol : visites de l'Agora Grecque et de l'Hephaïsteion. Transfert à l'aéroport. Vol.

SUGGESTIONS

- Une variante avec une journée en Attique : Marathon - Brauron - Cap Sounion
- Le Musée Olympique d'Athènes

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



Informations pratiques Italie

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2024) de cette brochure.

Conditions
tarifaires
décrites
page 24

HÉBERGEMENT

Les catégories proposées sont l'équivalent de 2* à 3*. Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

ROME ET SA RÉGION

- > Hébergement au centre-ville dans le quartier de Termini : visites en ville à pied.
- > Hébergement en périphérie dans l'agglomération romaine : accès au centre-ville en transport en commun à votre charge.
- > Hébergement sur la côte romaine en bord de mer : transferts hôtel-Termini aller et retour en autocar privé (environ 2h de trajet) puis visites à pied.

RESTAURATION

Découvrir la culture d'un pays, c'est aussi découvrir ses traditions et ses habitudes alimentaires. Il est courant par exemple que les entrées italiennes soient composées de féculents (pâtes ou riz) suivi d'un plat de viande accompagné de pommes de terre-frites. Nous veillons pour varier au mieux vos repas mais nous ne pouvons pas vous garantir un repas traditionnel français !

- > Déjeuner en restaurant : menu de 3 plats ou pizza.
- > Déjeuner à l'hôtel : buffet en libre service ou service à table (3 plats).
- > Déjeuner panier-repas : sandwichs ou salade de pâtes.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

La législation européenne impose une immobilisation de l'autocar pendant 9h après un trajet de nuit. Vos premiers et derniers jours de visites se feront donc à pied après la dépose du groupe au centre-ville.

Depuis l'éboulement qui, en août 2023, a rendu impossible le trafic ferroviaire entre la France et l'Italie, nous ne proposons plus ce type de transport. Néanmoins, des informations font état d'une possible réouverture à l'automne 2024 : dès que celle-ci sera effective, nous pourrions à nouveau répondre à vos demandes favorisant le déplacement en train.

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications.

L'accès aux sites et musées d'État se fait gratuitement sur présentation d'une liste des participants sur papier à en-tête de l'établissement.

Des travaux peuvent avoir lieu sur les sites, et nous n'avons pas toujours les informations au moment de votre réservation ; si nous sommes informés, vous aurez les indications dans votre feuille de route quelques jours avant le départ du groupe.

> Basilique Saint-Pierre (Vatican) : audience papale le mercredi matin. Accès à la basilique parfois long (portiques de sécurité et forte fréquentation). En cas de commentaires dans l'enceinte de la Basilique, écouteurs obligatoires : 1,50 €/personne à payer sur place.

Depuis la délégation à des sociétés tierces de la gestion de la billetterie des sites et musées en Italie en général et à Rome en particulier, il est devenu extrêmement difficile d'obtenir un créneau pour la visite du Colisée : la réservation ne peut être faite qu'à partir de 30 jours avant la date souhaitée et les contingents ouverts à la réservation se font par tranche de 30 participants et une même adresse électronique ne peut effectuer que 5 réservations... Aussi, en raison de ces contraintes et pour maximiser nos chances, nous avons placé cette visite en fin de séjour.

De même, en raison de grandes difficultés pour obtenir des créneaux pour les groupes aux Musées du Vatican, l'entrée pour ce site sera désormais à gérer par vos soins.

Les fêtes et jours fériés, les salons, etc. peuvent parfois compromettre vos visites : grande affluence, longue durée d'attente à l'entrée, refus de réservation groupes, etc.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, au départ de Paris en avion et au départ de Lyon en autocar. Possibilité d'autres régions de départ sur simple demande.



Le voyage s'est parfaitement passé. Ce voyage restera assurément gravé dans leurs mémoires et constitue une expérience majeure et enrichissante assurément. Un grand merci à Caroline Franco pour sa disponibilité, sa patience, ses compétences et sa ténacité sans laquelle ce voyage n'aurait pas été envisageable dans les mêmes conditions. Je mesure ce que ma troupe vous doit et j'ai hâte de reprendre contact avec vous pour une nouvelle aventure !

Mme Widlocher
Collège Quintefeuille (14)

Venise



Golfe de Venise



Ancône



San Giminiano

Sienne

Tarquini

Civitavecchia

Cerveteri

Ostie

ROME



Tivoli

Fiuggi

ITALIE



Un très grand merci pour ce séjour ! Je vous suis extrêmement reconnaissante pour votre efficacité et pour ce voyage qui s'est très bien passé.

Mme De Greef
Lycée Louis Le Grand (75)

MER TYRRHÉNIENNE

Champs Phlégréens
Herculanum

Naples



Vésuve

Pompéi

Oplontis

Sorrente



Paestum



Nous souhaitons tous les quatre vous remercier pour ce beau séjour en Sicile, qui a répondu à nos attentes ! En particulier, merci à vous pour la précision de vos réponses et votre réactivité lors des dernières semaines.

Mme Aliau-Milhaud
Lycée Évariste Galois (78)

En raison du Jubilé 2025 à Rome ces deux programmes ne sont disponibles que jusqu'au 15 décembre 2024⁽¹⁾.

Au cœur de Rome



379 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Rome

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Cité du Vatican - Rome baroque

Petit déjeuner libre. Accueil par notre correspondant. Visite de la place et de la basilique Saint-Pierre. Déjeuner au restaurant. Promenade dans la Rome baroque : le château et le pont Saint-Ange, le mausolée d'Auguste, la place d'Espagne, la fontaine de Trévi, la place Colonna, la place di Pietra, le palais Montecitorio, l'Église de Saint-Ignace, le Panthéon, l'Église de Sainte-Agnès, et la place Navone. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 3 : Rome antique - Rome paléochrétienne

Petit déjeuner. Découverte de la place du Capitole, symbole de la ville, et visite des musées capitolins, parmi les plus riches de

Rome. Déjeuner panier-repas. Promenade dans la Rome paléochrétienne : les basiliques de Saint-Praxède, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Pudentienne, Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Clément. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 4 : Rome antique - Trajet Rome / France

Petit déjeuner. Découverte de la Rome antique avec la visite du Forum romain, du Palatin et du Colisée. Déjeuner panier-repas. Promenade archéologique : les temples républicains du Largo Argentina, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le forum Boarium, place de la Bocca de la Verità et le circus Maximus. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 5 : Arrivée en France

Repas libres.

Autour de Rome



450 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Rome

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Cité du Vatican - Rome baroque

Petit déjeuner libre. Accueil par notre correspondant. Visite de la place et de la basilique Saint-Pierre. Déjeuner au restaurant. Promenade dans la Rome baroque : le château et le pont Saint-Ange, le mausolée d'Auguste, la place d'Espagne, la fontaine de Trévi, la place Colonna, la place di Pietra, le palais Montecitorio, l'Église de Saint-Ignace, le Panthéon, l'Église de Sainte-Agnès, et la place Navone. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 3 : Rome antique - Rome paléochrétienne

Petit déjeuner. Découverte de la place du Capitole, symbole de la ville, et visite des musées capitolins, parmi les plus riches de Rome. Déjeuner panier-repas. Promenade dans la Rome paléochrétienne : les basiliques de Saint-Praxède, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-

Pudentienne, Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Clément. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 4 : Tivoli - Ostie

Petit déjeuner. Visite de la villa Hadriana ou de la villa d'Este à Tivoli. Déjeuner panier-repas. Visite d'Ostie antique, l'ancien port de Rome. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 5 : Rome antique - Trajet Rome / France

Petit déjeuner. Découverte de la Rome antique avec la visite du Forum romain, du Palatin et du Colisée. Déjeuner panier-repas. Promenade archéologique : les temples républicains du Largo Argentina, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le forum Boarium, place de la Bocca de la Verità et le circus Maximus. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

(1) L'année 2025 est, pour les Catholiques du monde entier, une année jubilaire, "Année Sainte". Des Chrétiens vont se réunir par milliers à Rome à partir du 24 décembre 2024. Il deviendra très difficile et très coûteux de s'y loger, de s'y nourrir et de faire des visites.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



La Campanie



431 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



J 1 : Trajet France / Campanie

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Naples

Petit déjeuner libre. Accueil par notre correspondant. Promenade dans la ville : l'église de San Giovanni a Carbonara, la cathédrale (dôme), les églises de San Giorgio Maggiore, San Lorenzo Maggiore, San Domenico Maggiore, Gesu Nuovo, la basilique Santa Chiara, le palais Royal, le Castel Nuovo, le théâtre San Carlo, la Galleria Umberto 1er, les vestiges de l'ancienne enceinte grecque, l'ancien aqueduc romain, etc. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique de Naples. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 3 : Paestum

Petit déjeuner. Visite de Paestum : l'antique cité grecque et lucanienne, ses remparts, ses temples

et son musée archéologique. Déjeuner panier-repas. Suite de la visite. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 4 : Oplontis - Herculaneum

Petit déjeuner. Visite de la villa de Poppée à Oplontis. Déjeuner panier-repas. Visite d'Herculaneum. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 5 : Pompéi - Trajet Pompéi / France

Petit déjeuner. Visite de Pompéi : le temple d'Apollon, la basilique, le forum et les bâtiments publics, les thermes du forum, les thermes de Stabies, le forum triangulaire, la caserne des Gladiateurs, l'odéon, le théâtre et les différentes maisons et villas. Déjeuner panier-repas. Fin des visites. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

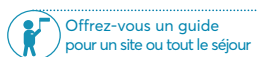
Repas libres.

L'offre des paniers repas préparés par les hôteliers n'est pas forcément satisfaisante, au niveau de la quantité et de la qualité des produits utilisés. Malgré nos multiples tentatives auprès des restaurateurs pour améliorer cette prestation, nous n'avons pas obtenu de résultats significatifs. C'est pourquoi nous pouvons vous proposer de prévoir un séjour en demi-pension sur nos circuits en Campanie, Rome-Campanie et Étrurie-Campanie, avec déjeuners libres qui seront prévus sur place par vos soins.

Campanie et Étrurie



478 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



J 1 : Trajet France / Campanie

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Pompéi

Petit déjeuner libre. Accueil par notre correspondant. Visite de Pompéi : le temple d'Apollon, la basilique, le forum et les bâtiments publics, les thermes du forum, les thermes de Stabies, le forum triangulaire, la caserne des Gladiateurs, l'odéon, le théâtre et les différentes maisons et villas. Déjeuner au restaurant. Suite des visites. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 3 : Oplontis - Musée de Naples

Petit déjeuner. Visite de la villa Poppée à Oplontis. Déjeuner panier-repas. Visite du musée archéologique national de Naples. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 4 : Cerveteri

Petit déjeuner. Visite de Cerveteri, l'antique Caere, avec la nécropole de la Banditaccia (patrimoine mondial de l'UNESCO), qui conserve des tumuli et tombes disposées selon un plan quasi urbain. Déjeuner panier-repas. Suite des visites. Dîner et nuit dans la région de Tarquinia.

J 5 : Tarquinia

Petit déjeuner. Visite de la nécropole de Tarquinia (patrimoine mondial de l'UNESCO), ou Monterozzi, avec ses tombes peintes uniques dans la région méditerranéenne. Déjeuner panier-repas. Suite des visites avec le palais Vitelleschi, un mélange des styles gothique, catalan et Renaissance, qui abrite le musée archéologique national de Tarquinia. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.



Découverte de l'Est de la Sicile



532 € TTC*
au départ de Paris



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Vol France / Sicile

Vol. Accueil par notre correspondant. Transfert à l'hôtel. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 2 : Messine - Taormine

Petit déjeuner. Halte au belvédère pour une vue panoramique du détroit homonyme. Visite de la ville de Messine : la cathédrale, la place avec son horloge astronomique, la fontaine d'Orion... Déjeuner panier-repas. Promenade à pied dans Taormine : théâtre grec, palazzo Corvaia et ruelles médiévales. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 3 : Syracuse - Île d'Ortygie

Petit déjeuner. Visite de Syracuse : le théâtre grec, l'amphithéâtre romain, les latomies, etc. Déjeuner

panier-repas. Promenade sur l'île d'Ortygie. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 4 : Etna - Piazza Armerina

Petit déjeuner. Montée sur les pentes de l'Etna jusqu'à 1 800 m environ (suivant les conditions météorologiques) : découverte des cratères secondaires près du refuge de Sapienza. Déjeuner panier-repas. Départ pour Piazza Armerina et visite de la Villa Romana del Casale. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 5 : Vol Sicile / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.

Découverte de l'Ouest de la Sicile



543 € TTC*
au départ de Paris



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Vol France / Sicile

Vol. Accueil par notre correspondant. Transfert à l'hôtel. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 2 : Palerme - Monreale

Petit déjeuner. Visite du palais des Normands et de la chapelle Palatine. Déjeuner panier-repas. Visite du cloître roman et de la basilique couverte de mosaïques à Monreale. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 3 : Ségeste - Sélinonte

Petit déjeuner. Visite de Ségeste : le temple et le théâtre. Déjeuner panier-repas. Visite de

Sélinonte : l'Acropole, puis les temples de la colline orientale. Dîner et nuit à Agrigente.

J 4 : Agrigente - Piazza Armerina

Petit déjeuner. Visite de la vallée des temples d'Agrigente, de l'Éclésiastique antique et du musée archéologique. Déjeuner panier-repas. Départ pour Piazza Armerina et visite de la Villa Romana del Casale. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 5 : Vol Sicile / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.



*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 24.

ATHÉNA,

REMERCIE SES PARTENAIRES ACTUELS
ET ACCUEILLERA AVEC PLAISIR CEUX À
VENIR.



Nos partenaires

Depuis de nombreuses années, l'association ATHÉNA apporte son soutien à des structures dont les projets et valeurs sont partagées : la défense de l'enseignement des langues anciennes, l'accessibilité à une meilleure connaissance des civilisations de l'antiquité grecque et romaine en sont des piliers fondateurs.

AMOPA, Festival Européen Latin Grec, association Guillaume Budé, Société des Lecteurs du Monde, etc. sont autant de partenaires prestigieux avec lesquels nous avons plaisir à développer des actions communes. Diffuser nos informations respectives via les différents médias, participer au rayonnement des initiatives, forums, colloques, rencontres sont autant de possibilités de servir nos collaboration.

Partager l'organisation d'une conférence, trouver les ressources nécessaires à une manifestation, être le relais de vos projets : n'hésitez pas à nous contacter, nous étudions toutes les sollicitations.



Depuis octobre 2022, l'association Athéna a choisi de rejoindre le réseau national du tourisme associatif, fédérateur des structures issues de l'économie sociale et solidaire l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) : parce que les valeurs humanistes portées par notre association le sont aussi par l'UNAT, nous nous sommes engagés et la remercions d'avoir accepté notre candidature.

Nous sommes désormais membre de la section Auvergne Rhône-Alpes qui comme les autres, rassemble les acteurs du Tourisme Social et Solidaire (TSS) et promeut un service respectueux des hommes et des territoires. Partout en France, l'UNAT défend l'accès aux vacances pour tous en favorisant l'épanouissement de la personne, en valorisant les territoires sur lesquels sont implantés les lieux de vacances et en participant au maintien de l'activité locale. Le TSS a permis de rendre accessibles les vacances à plus de 3 millions de vacanciers en 2021. En région Auvergne Rhône Alpes, ce sont 74 associations qui représentent le réseau.

Conditions tarifaires

Compris dans les prix

TRANSPORT EN AVION :

- le transport international sur vols réguliers,
- les taxes d'aéroport, la taxe de solidarité et les surtaxes « hausse de carburant »⁽¹⁾,
- les transferts aéroport-hôtel-aéroport sur place.

TRANSPORT EN AUTOCAR :

- le transport en autocar de tourisme ou grand tourisme au départ de votre établissement pour toute la durée du séjour (hors immobilisations obligatoires),
- les frais de péages et parkings⁽¹⁾,
- les droits d'entrées dans les villes pour un dépôt proche de vos lieux de visites⁽¹⁾,
- l'hébergement et la pension du ou des chauffeur(s).

TRANSPORT EN TRAIN :

- le transport en train de jour seconde classe assise.

SÉJOUR SUR PLACE :

- l'accueil et l'assistance de notre correspondant local (selon destination et région d'arrivée),
- le logement en hôtels 2* et/ou 3* normes locales, pensions ou auberge de jeunesse selon les programmes ; en chambres multiples pour les élèves et doubles⁽²⁾ pour les professeurs accompagnateurs,
- la taxe de séjour en vigueur dans les villes italiennes, françaises et grecques⁽¹⁾,
- les repas indiqués dans les programmes détaillés,
- les excursions indiquées aux programmes, avec autocar privé pour les séjours en avion et en train,
- les traversées maritimes de jour en classe pont selon les programmes,
- les traversées maritimes de nuit en cabines selon les programmes,

- les entrées sur les sites et dans les musées selon les programmes pour les étudiants européens de moins de 18 ans sur présentation d'une liste avec les dates de naissance sur papier à en-tête de l'établissement,
- les frais de réservations obligatoires sur les sites et dans les musées selon le programme⁽¹⁾,
- l'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 du représentant local Athéna tout au long du voyage,
- la mise en place d'une messagerie vocale et d'un blog avec notre partenaire 5/5 séjour pour communiquer et partager avec les familles pendant le séjour.

SERVICES ATHÉNA :

- les conseils, l'accompagnement et le suivi de l'équipe technique pendant toute la préparation de votre voyage,
- l'assistance téléphonique en France 24h/24 et 7j/7 avant et pendant votre voyage,
- l'assurance individuelle accident-rapatriement (I.M.A.).

AVANTAGES ATHÉNA :

- les offres commerciales Athéna : réductions, chambre individuelle offerte⁽²⁾, frais de préparation,
- l'accès à notre base documentaire en ligne : documentation et préparation pédagogiques, et informations pratiques,
- les conseils de nos animateurs culturels pour l'élaboration des vos visites,
- la gestion administrative de l'autorisation de guidage sur les sites et dans les musées d'État pour les professeurs de Lettres Classiques, d'Histoire et d'Archéologie (voyages en Grèce, sous réserve d'obtention auprès du Ministère).

(1) Tarifs connus au moment de l'édition de cette brochure pouvant faire l'objet d'un réajustement jusqu'au jour du départ.

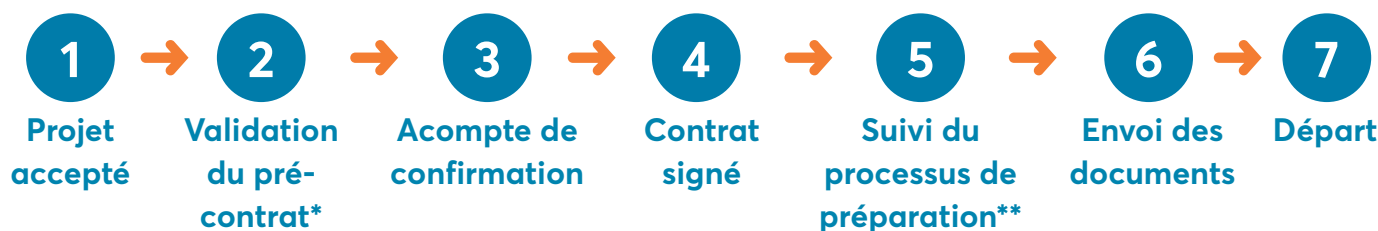
(2) En cas d'un nombre impair d'accompagnateurs homme et/ou femme, Athéna vous offrira le logement d'un accompagnateur en chambre individuelle. Le nombre de chambres doubles accordées par Athéna est limité selon la base d'un accompagnateur pour 10 à 12 élèves. Tout accompagnateur complémentaire devra s'acquitter d'un supplément quel que soit le type de chambre qu'il occupera durant son séjour : nous consulter.

Non compris dans les prix

- le pré-acheminement et post-acheminement jusqu'à l'aéroport ou la gare de départ,
- les bagages en soute (prix selon poids et compagnies aériennes),
- les repas les jours de transport et/ou indiqués comme "libres" ou "en option",
- le linge de maison dans les auberges de jeunesse (draps, couvertures et serviettes),
- les éventuels trajets en transport en commun dans les villes,
- les entrées sur les sites et dans les musées non mentionnés aux programmes,

- la prestation d'un guide local francophone,
- les suppléments chambres individuelles et doubles (hors quotas),
- les boissons et les dépenses à caractère personnel,
- l'assurance annulation,
- les pourboires du ou des conducteur(s) et du ou des guide(s),
- les gratuités pour les accompagnateurs,
- tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "compris dans les prix".

Comment réserver ?



* Engagement officiel préalable au contrat.

** Listes nominatives, laissez-passer pour les visites, confirmation des horaires, gestion administrative.

Les avantages Athéna

- ➔ Réduction « Fidélité » de 200 € accordée à tous les établissements fidèles ayant organisé un voyage dans les trois dernières années scolaires.
- ➔ Réduction « Multivoyages » de 100 € accordée sur chaque voyage dès la réservation de deux voyages durant l'année scolaire par le même établissement.
- ➔ Supplément chambre individuelle offert si le nombre d'accompagnateurs est impair.

5 sur 5 SÉJOUR partenaire d'Athéna



Avec un simple appel, rassurez tous les parents... grâce au service téléphonique 5 sur 5 Séjour !

SON PRINCIPE

- avant le départ vous distribuez un mode d'emploi aux parents,
- pendant le séjour, les élèves et les professeurs enregistrent leurs messages,
- les parents écoutent les messages aussitôt !

SES AVANTAGES

- gratuit pour l'accompagnateur,
- rapide, simple d'utilisation,
- disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

DÈS VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Nous communiquerons vos coordonnées à 5 sur 5 Séjour qui vous enverra alors un dossier complet comprenant :

- un code séjour créé à votre intention,
- une notice d'utilisation destinée à l'accompagnateur,
- une notice d'utilisation destinée aux parents.

DES QUESTIONS ?

Contactez 5 sur 5 Séjour du lundi au vendredi de 9h à 18h

- au 0 810 001 430 (coût d'un appel local)
- sur www.5sur5sejour.com/index.php

LA MALLE AUX IMAGES

Ce service de dépôt et de consultation des photos prises pendant les séjours est accessible aux accompagnateurs et aux parents. Les accompagnateurs déposent facilement des photos pour illustrer les activités du séjour. Les parents peuvent ensuite découvrir en images leurs enfants pendant leurs voyages éducatifs avec l'Association Athéna. Au retour, vous pouvez constituer et acheter un album photo.

Assurance Accident-Rapatriement

MAIF - Contrat RAQVAM Collectivités

L'Association Athéna a souscrit auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) un Contrat Risques Autres Que Véhicules À Moteur afin d'assurer les participants aux voyages qu'elle organise. Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de ses activités et sur les trajets aller et retour.

CONTENU ET MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES

RESPONSABILITÉ CIVILE

La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que les bénéficiaires des garanties peuvent encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement à caractère accidentel (les participants sont considérés comme tiers entre eux).

La garantie, qui s'exerce sans franchise contractuelle, est acquise :

- à concurrence de 30000000 € par sinistre, pour les dommages corporels,
- à concurrence de 15000000 € par sinistre, pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

La garantie est limitée, tous dommages confondus à 30000000 €, à concurrence de 50000 € par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs et à concurrence de 5000000 € par sinistre et par année d'assurance pour les atteintes à l'environnement.

DÉFENSE

La MAIF assure la défense amiable ou judiciaire des bénéficiaires des garanties à la suite d'événements mettant en jeu la garantie "Responsabilité Civile", à concurrence de 300000 €.

Défense des salariés, à concurrence de 20000 €.

INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Cette garantie, de type "Individuelle-Accident", permet aux assurés de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle :

- Services d'aide à la personne : assistance à domicile, à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines.

Remboursement :

- des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et de transport pour soins restés à charge après intervention de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme de protection sociale, à concurrence de 1400 € dont frais de lunettes dans la limite de 80 €,
- des pertes justifiées de revenus des personnes actives par le versement d'indemnités journalières à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3100 €,
- des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines, à concurrence de 7700 € par personne.

Bien que reflétant la réalité, ce document ne présente pas de caractère contractuel. Document donné à titre d'information. Seuls les documents MAIF à jour feront foi en cas de sinistre.

Versement :

- en cas de décès, d'un capital de 3100 € aux ayants droit augmenté, le cas échéant, d'un capital supplémentaire de 3900 € au conjoint et d'un capital supplémentaire de 3100 € par enfant à charge.
- en cas de blessures, d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après la consolidation :
 - jusqu'à 9 % : 6100 € x taux,
 - de 10 à 19 % : 7700 € x taux,
 - de 20 à 34 % : 13000 € x taux,
 - de 35 à 49 % : 16000 € x taux,
 - de 50 à 100 % :
 - sans tierce personne 23000€ x taux,
 - avec tierce personne 46000€ x taux.

RECOURS-PROTECTION JURIDIQUE

La garantie prévoit l'intervention amiable ou judiciaire en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré engageant la responsabilité d'un tiers n'ayant pas lui-même la qualité d'assuré ou de bénéficiaire des garanties. Elle s'exerce sans limitation de somme.

ASSISTANCE

Les assurés bénéficient, lorsqu'ils participent aux activités de la collectivité, des garanties d'assistance mises en œuvre par MAIF Assistance.

Sont notamment pris en charge : le rapatriement des blessés et malades graves, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 80000 € (pour les TOM et l'étranger) ou 4000 € (pour la métropole et les DOM), le coût du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France en cas de décès d'un bénéficiaire, les frais de déplacement pour assister aux obsèques en cas de décès d'un proche (conjoint, ascendant, descendant, frère ou soeur).

Les risques découlant de la propriété et de l'usage des véhicules terrestres à moteur et de leur remorque, assujettis à l'obligation d'assurance, ne sont pas garantis par le contrat RAQVAM.

Aujourd'hui, on partage idées, connaissances, biens et services. La MAIF s'engage pour favoriser cette société collaborative où les gens se font confiance pour mieux vivre ensemble.



assureur militant

pour une société collaborative

www.maifpourunesocietecollaborative.fr

La MAIF proche de chez vous

• LYON : 210 avenue Jean Jaurès - 04 72 71 21 70

MAIF : Société d'assurance mutuelle à responsabilité limitée (SARL) au capital de 100 000 000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 338 123 456 789. MAIF Assur : 338 123 456 789. MAIF Assur : 338 123 456 789. MAIF Assur : 338 123 456 789. MAIF Assur : 338 123 456 789.

L'association Athéna vous propose en partenariat avec Xplorassur et MUTUAIDE une assurance annulation optionnelle avec le **contrat EVIDENCE n°4637**

FORMULE ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES AVEC EXTENSION ÉPIDÉMIES



POSSIBILITÉ D'OPTION ANNULATION TOTALE DU GROUPE SCOLAIRE

ASSURINCO Voyages | Du lundi au vendredi de 9h à 17h | 05 34 45 31 52
 serviceclient@assurincoco.com | Pour déclarer un sinistre assurance : <https://sinistre.assurincoco.com/>

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137- et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011- Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.

Produit : EVIDENCE ANNULATION BAGAGES AVEC EXTENSION EPIDEMIE

Mutuaide



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

EVIDENCE ANNULATION BAGAGES AVEC EXTENSION EPIDEMIE est un contrat d'assurance individuel et groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement

- Annulation pour motif médical
- Annulation causes dénommées
- Annulation Toutes causes justifiées _ Franchise : 10% du montant des frais d'annulation avec mini 50 € par personne et 150 € par dossier

✓ ANNULATION DE VOYAGE EN CAS D'EPIDEMIE OU PANDEMIE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement - Franchise : 10% du montant des frais d'annulation avec mini 50 € par personne

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à une prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 1 500 € par personne et 5 000 € par événement
 - Retard de livraison Jusqu'à 300 € par événement



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement,
- ! Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances.
- ! La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises
- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 2 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre pour la garantie « Bagages » en cas de vol, et dans les 5 jours dans tous les autres cas.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en oeuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Conditions générales de vente

En application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées complétée par les décrets n° 2006-1229 du 6 octobre 2006 relatif à la partie réglementaire du code du tourisme (Livre II, Titre 1^{er}), fixant les conditions d'exercice à des activités relatives à l'organisation des voyages.

L. 211-5 - Sous réserve des exclusions prévues au a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art. L. 211-5-1.- La déclaration d'un organisateur de forfait touristique ou d'un professionnel facilitant une prestation de voyage liée mentionnant qu'il agit exclusivement en qualité de prestataire d'un service de voyage, d'intermédiaire ou en toute autre qualité, ou qu'un forfait ou une prestation de voyage liée ne constitue pas un forfait ou une prestation de voyage liée, ne libère pas ledit organisateur ou professionnel des obligations qui lui sont imposées par le présent chapitre.

Les dispositions contractuelles ou les déclarations faites par le voyageur qui, directement ou indirectement, constituent une renonciation aux droits conférés aux voyageurs ou une restriction de ces droits, ou qui visent à éviter l'application de ce chapitre ne sont pas opposables au voyageur.

Art. L. 211-7.- I. - La présente section s'applique aux prestations mentionnées aux 1^{er} et 2^o du I de l'article L. 211-1 et à l'article L. 211-4. Toutefois, elle ne s'applique aux opérations suivantes que lorsque celles-ci entrent dans le cadre d'un forfait touristique tel que défini au II de l'article L. 211-2 :

1^o La réservation et la vente de titres de transport aérien ou d'autres titres de transport sur ligne régulière ;

2^o La location de meublés saisonniers, qui demeurent régis par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 précitée et par les textes pris pour son application.

II. - Elle ne s'applique pas aux services de voyage et forfaits touristiques vendus dans le cadre d'une convention générale conclue pour le voyage d'affaires.

Art. L. 211-8. - L'organisateur ou le détaillant informe le voyageur au moyen d'un formulaire fixé par voie réglementaire, préalablement à la conclusion du contrat, des caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, des coordonnées du détaillant et de l'organisateur, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de résolution du contrat, des informations sur les assurances ainsi que des conditions de franchissement des frontières.

Ces informations sont présentées d'une manière claire, compréhensible et apparente : lorsque ces informations sont présentées par écrit, elles doivent être lisibles.

Art. L. 211-9. - Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat et ne peuvent pas être modifiées, sauf si les parties contractantes en conviennent expressément autrement. L'organisateur ou le détaillant communique toutes les modifications relatives aux informations précontractuelles au voyageur, de

façon claire, compréhensible et apparente, avant la conclusion du contrat.

Si l'organisateur ou le détaillant n'a pas satisfait aux obligations d'information concernant les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires avant la conclusion du contrat, le voyageur n'est pas redevable desdits frais, redevances ou autres coûts. La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information énoncées aux articles L. 211-8 et L. 211-10 incombe au professionnel.

Art. L. 211-10. - Les contrats sont formulés en termes clairs et compréhensibles et, s'ils revêtent la forme écrite, sont lisibles. Lors de la conclusion du contrat, ou dans les meilleurs délais par la suite, l'organisateur ou le détaillant fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable. Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat a été conclu en la présence physique et simultanée des parties.

En ce qui concerne les contrats hors établissement définis à l'article L. 211-1 du code de la consommation, un exemplaire ou la confirmation du contrat est fournie au voyageur sur support papier ou, moyennant l'accord de celui-ci, sur un autre support durable.

Le contrat ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations mentionnées à l'article L. 211-8, et les informations complémentaires portant notamment sur les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées, les coordonnées complètes du représentant local de l'organisateur ou du détaillant et de son garant ainsi que des mentions obligatoires, fixées par voie réglementaire.

Ces informations sont présentées d'une manière claire, compréhensible et apparente.

En temps utile, avant le début du voyage ou du séjour, l'organisateur ou le détaillant remet au voyageur les reçus, bons de voyage et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Art. L. 211-11. - Le voyageur peut, moyennant un préavis raisonnable adressé à l'organisateur ou au détaillant sur un support durable avant le début du voyage ou du séjour, céder le contrat à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat.

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur ou le détaillant informe le cédant des coûts réels de la cession. Ces coûts ne sont pas déraisonnables et n'excèdent pas le coût effectivement supporté par l'organisateur ou par le détaillant en raison de la cession du contrat.

L'organisateur ou le détaillant apporte au cédant la preuve des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par la cession du contrat.

Art. L. 211-12. - Après la conclusion du contrat, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité et indique que le voyageur a droit à une réduction du prix. Dans ce cas, le contrat précise de quelle manière la révision du prix doit être calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1^o Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;

2^o Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;

ou

3^o Des taux de change en rapport avec le contrat.

Indépendamment de son importance, une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur ou le détaillant la notifie de manière claire et compréhensible au voyageur, en assortissant ladite majoration d'une justification et d'un calcul, sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage ou du séjour.

Si le contrat prévoit la possibilité d'une majoration du prix, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1^o, 2^o et 3^o, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Art. L. 211-13. - L'organisateur ou le détaillant ne peut, avant le début du voyage ou du séjour, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L. 211-12, à moins d'être dans l'un des cas suivants :

1^o L'organisateur ou le détaillant se voit réservé ce droit dans le contrat ;

2^o La modification soit mineure ;

3^o L'organisateur ou le détaillant en informe le voyageur d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à l'organisateur ou au détaillant, celui-ci doit le plus rapidement possible en avvertir le voyageur et informer ce dernier de la faculté dont il dispose soit de résoudre sans frais le contrat, soit d'accepter la modification proposée par l'organisateur ou le détaillant.

Art. L. 211-14.

I. - Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour. Dans ce cas, le vendeur peut lui demander de payer des frais de résolution appropriés (appelés frais d'annulation) et justifiables. Le contrat peut stipuler des frais de résolution standard raisonnables, calculés en fonction de la date de résolution du contrat avant le début du voyage ou du séjour et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résolution standard, le montant des frais de résolution correspond au prix moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage. À la demande du voyageur, le vendeur justifie le montant des frais de résolution.

II. - Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

III. - L'organisateur ou le détaillant peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le voyageur des paiements effectués, mais il n'est pas tenu à une indemnisation supplémentaire, si :

1^o Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le vendeur notifie la résolution du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

- vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;
- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
- quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2^o L'organisateur ou le détaillant est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Conditions particulières de vente

La réservation de l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Les programmes détaillés et leurs prix accompagnant le contrat sont les seuls documents valant transaction contractuelle.

Certains voyages disposent de conditions spéciales clairement indiquées (ex. : transport non modifiable et non remboursable), qui peuvent compléter ou corriger les termes des conditions générales : dans ce cas, l'application des conditions tarifaires spécifiques prime sur les conditions générales.

VALIDITÉ DES TARIFS

Les prix indiqués ont été établis selon les tarifs en vigueur lors leur élaboration et notamment en fonction du coût du transport, des taxes d'État et d'aéroport, du carburant et du cours des devises. Toute modification de ces éléments peut entraîner un changement de prix, dans la limite des conditions prévues par la loi (art. L. 211-13).

Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3%, à la hausse comme à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée. Cette fluctuation ne s'applique que sur les prestations achetées en devises. Le taux de change utilisé et la part réajustable pour chaque voyage (de 40% à 75% du prix total) sont indiqués lorsqu'applicable.

Ces modifications ne sauraient justifier une annulation sans frais de la part du participant. Avant le règlement du solde, vous recevrez une information vous indiquant les motifs de la hausse et son montant, que vous ajouterez au solde préalablement calculé. Les tarifs indiqués sur nos imprimés sont donnés à titre d'exemple et ne peuvent être considérés comme contractuels.

Les participants sont informés que toute nouvelle taxe applicable aux prestations réservées (taxe d'aéroport, surcharge carburant ou sécurité, taxe de séjour, etc.) sera automatiquement et intégralement répercutée.

MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

L'association Athéna accepte les règlements en espèces (dans la limite légale), par chèque, par virement bancaire, par carte bancaire Visa, Carte Bleue ; pour les paiements par carte American Express, le client est informé qu'une commission pour frais bancaire de 3% sera appliquée au montant réglé par ce mode de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Les programmes organisés reposent sur des contrats négociés plusieurs mois à l'avance et restent soumis aux imprévisibles (changement d'horaire ou d'aéroport du fait de la compagnie aérienne, changement d'hôtels, modification dans les itinéraires des visites dues à des grèves, intempéries ou fermetures exceptionnelles de site). Ces modifications ne donnent lieu à aucune indemnité de la part d'Athéna aux participants.

En cas d'incidents empêchant la bonne exécution du voyage, incidents provoqués par des événements extérieurs tels que grèves, surcharge des compagnies aériennes, intempéries, etc., les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, prolongation de séjour, etc.) sont à la charge des participants.

Mesures d'urgence :

Dans le cadre de notre responsabilité professionnelle, nous devons garantir la sécurité des participants : aussi en cas d'événements graves tels que cataclysmes naturels, émeutes politiques, épidémies, etc., l'association Athéna peut décider à tout moment l'annulation d'un voyage : dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour proposer aux participants un report sur un autre programme, sans qu'Athéna puisse être tenue pour responsable. De plus, si un programme en cours devait être modifié ou interrompu en cas de force majeure ou du fait de l'action de tiers, l'association Athéna assurera le rapatriement des voyageurs dans les meilleures conditions. Cependant, aucune indemnité ou remboursement ne seront versés sauf procédure légale envers un tiers identifié.

DURÉE DU VOYAGE

Les horaires de vol, de traversée, ainsi que le type d'appareil utilisé, sont donnés par les compagnies de transport sous réserve de modification de dernière

minute : dans ce cas l'association Athéna informera en temps réel les participants des modifications apportées au parcours.

De même, la durée des voyages est mentionnée dans nos programmes en intégrant le jour du départ et le jour du retour, quel que soit l'horaire de départ et d'arrivée. Il est établi que le premier et le dernier jour sont réputés réservés au transport. Toute modification horaire en dernière minute, au cours du voyage ou lors de son retour, ne pourra être recevable pour justifier une annulation sans frais ou motiver une demande de dédommagement (sauf cas prévu par la directive CEE261/2004 cité ci-après).

Par ailleurs l'association Athéna informera les responsables (dans le cadre d'un groupe constitué) des modalités de réclamation auprès de la compagnie aérienne conformément à la directive CEE 261/2004 régissant les indemnités en cas de retard des compagnies aériennes.

JURIDICTION & DROIT DE RÉTRACTATION (vente en ligne)

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation n'est pas accepté dans le cadre de la vente en ligne de prestations de transport, hébergement ou autres forfaits touristiques : dans le cas d'une impossibilité de départ, le voyageur pourra se référer aux conditions d'annulation mentionnées au paragraphe « Conditions et frais d'annulation » ci-après. Pour toute réclamation ou litige, le Tribunal de Lyon est le seul compétent.

TRANSPORT

Les voyages se font par train, bateau, autocar ou sur lignes aériennes régulières, vols charters ou spéciaux : tous les participants d'un même voyage sont tenus de voyager ensemble à l'aller comme au retour sauf arrangement contraire stipulé au contrat.

Tout participant qui avance ou diffère son aller ou son retour perd le bénéfice du trajet aller et retour ; il doit en outre supporter les frais liés à ce trajet anticipé ou différé sans pouvoir prétendre à quelle qu'indemnisation que ce soit.

FORMALITÉS

L'association Athéna indique les formalités nécessaires mais ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect de celles-ci. Il incombe aux voyageurs (dans le cadre de voyage individuel) et aux organisateurs (dans le cadre de voyages de groupes) de s'assurer que les participants sont en règle avec les formalités administratives en vigueur.

De plus, il appartient aux participants adultes ou aux parents d'un participant mineur de vérifier qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour le voyage.

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner, auprès de leur consulat et du consulat général du pays de destination, sur les modalités d'entrée sur le(s) territoire(s) de destination.

Nous encourageons vivement les participants à consulter le site Internet édité par le ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés (passeports, visas, certificats de vaccination...) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage ne peuvent en aucun cas être remboursés.

BAGAGES & BIENS PERSONNELS

Chaque transporteur est responsable en cas de perte, détérioration, ou destruction des bagages et de retard de livraison de ces derniers. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par Athéna au retour du voyage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

(voyages de groupes constitués)

Le nombre définitif de participants doit être communiqué à Athéna au plus tard 90 jours avant le départ. Toute modification après cette date entraînera des frais majorés et/ou des variations

sur le tarif du voyage calculé sur la base d'un minimum de participants.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Toute réservation de l'un de nos voyages doit être accompagnée d'un acompte de 40% du montant total. Le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant le départ. Si la réservation est effectuée à moins de 60 jours du départ, l'acompte devra être de 70% du montant du voyage.

En cas de réservation à moins de 30 jours du départ, la totalité du montant du voyage est à régler. Un solde non payé dans les délais sera considéré comme annulation de plein droit avec les frais afférents (cf. frais d'annulation).

Pour les voyages de groupes constitués, les paiements des participants seront regroupés par les professeurs et organisateurs puis un règlement unique sera envoyé à Athéna par les modes de règlement acceptés (cf. chapitre « moyens de paiement ») ; des alternatives peuvent cependant être intégrées et figurer au contrat de voyage.

REMARQUES AU RETOUR DU VOYAGE

Nous accordons la plus grande attention à vos appréciations sur le voyage que vous avez effectué : nous vous invitons à nous transmettre vos observations sur le déroulement de votre voyage grâce au questionnaire de satisfaction à remplir en ligne pour lequel vous recevrez le lien par courriel. Si vous avez des réclamations à formuler, elles doivent nous parvenir moins de 30 jours après votre retour par lettre recommandée avec AR pour être prises en compte.

ASSURANCES

Cette année, l'association Athéna a confié la gestion de l'offre d'assurance à deux acteurs majeurs du secteur qui sont domiciliés en France : Xplorassur et Mutuaide (filiale de Groupama).

Pour cette saison, les souscriptions ne pourront être faites que pour la totalité d'un groupe ; les participants souhaitant une protection individuelle devront utiliser leurs assurances personnelles.

Pour plus d'information, consultez la page "ASSURANCE ANNULATION" de cette brochure.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation, après l'envoi de votre réservation et quels que soient les motifs invoqués, sera soumise aux frais d'annulation suivants :

Annulation individuelle

À plus de 90 jours du départ : 50 € de frais de dossier.

De 89 à 60 j. avant le départ : 10% du prix du voyage*.

De 59 à 45 j. avant le départ : 25% du prix du voyage*.

De 44 à 31 j. avant le départ : 50% du prix du voyage*.

De 30 à 16 j. avant le départ : 75% du prix du voyage*.

Moins de 16 j. du voyage : 100% du prix du voyage*.

* Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le prix du voyage hors coût de l'assurance et frais de dossier non remboursables de 50 €/personne et déduction faite des taxes d'aéroport qui seront intégralement remboursées.

Pour toute annulation de plus de 30% du nombre de participants, seront retenus les frais d'annulation normalement appliqués à une annulation totale du groupe (voir conditions ci-après).

Annulation totale du groupe

Plus de 60 jours du départ : les sommes versées ou à verser seront retenues. Moins de 60 jours du départ : l'intégralité du montant total du voyage sera retenue.

Toute annulation doit être signalée par écrit dans les 48 h.

Compagnies « low cost » et prestations annexes :

Les clients sont informés que certaines compagnies dites « low cost » appliquent 100% de frais d'annulation : si votre voyage comprend un vol de type low cost, les frais d'annulation seront perçus selon le barème de la compagnie (pour le vol) et d'Athéna pour la part restante du forfait.

Les clients sont informés que les prestations annexes (réservation de préacheminement, d'hébergement supplémentaire, de location de véhicule, etc.) sont soumises à des conditions spécifiques qui sont précisées lors de la réservation de celles-ci.

